

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour publication immédiate

LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN DÉVOILE SA STRATÉGIE POUR AIDER ET FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SUR SON TERRITOIRE

Mardi 20 septembre 2016 – Au cours des mois de juin et juillet dernier, la Municipalité de Lac-Etchemin a mis en place des incitatifs permettant de soutenir et de consolider sa stratégie de développement économique qui permettra, entre autres, de mettre en place les conditions gagnantes pour accueillir de nouvelles entreprises, de favoriser la réalisation de projets commerciaux et industriels et de consolider les entreprises et commerces existants sur le territoire municipal.

POLITIQUE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

Les incitatifs fiscaux et financiers prévus à la politique concernent toute personne déposant un projet visant à exploiter, améliorer, implanter ou relocaliser une entreprise du secteur privé dans un immeuble autre qu'un immeuble résidentiel situé sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin et dont elle est le propriétaire ou l'occupant.

La politique énonce les orientations du Conseil quant à cinq (5) programmes distincts d'incitatifs fiscaux et financiers soit :

- Le **programme d'aide à la relocalisation d'une entreprise** prévu au Volet 1 (montant maximal de 15 000 \$ pour un maximum de contribution de 15 % des coûts admissibles du projet);
- Le **programme d'aide générale à une entreprise** prévu au Volet 2 (montant maximal de 25 000 \$ pour un maximum de contribution de 10 % des coûts admissibles du projet);
- Le **programme d'aide au démarrage/amélioration d'une entreprise** prévu au Volet 3 (montant maximal de 10 000 \$ pour un maximum de contribution de 10 % des coûts admissibles du projet);
- Le **programme d'aide à la publicité/mise en marché/promotion d'une entreprise** prévu au Volet 4 (montant maximal de 5 000 \$ pour un maximum de contribution de 10 % des coûts admissibles du projet);
- Le **programme de crédits de taxes au bénéfice de certaines entreprises** prévu au Volet 5.

« Cette politique nous permettra, entre autres, de sauvegarder des entreprises et commerces existants à Lac-Etchemin en améliorant leur positionnement concurrentiel ainsi que de favoriser

et d'encourager la venue de nouvelles entreprises et de nouveaux commerces. Bref, de diversifier et bonifier les activités liées l'industrie et au commerce sur le territoire municipal », souligne M. Harold Gagnon, maire. Ce dernier a ajouté que le Conseil priorisera les projets qui assurent une plus-value en regard de la qualité de vie des citoyens et qui accroissent la richesse foncière sur le territoire de la municipalité. À l'égard des Volets 1, 2, 3 et 4, la Loi sur les compétences municipales limite le montant de l'aide financière accordée par la municipalité à un montant de 100 000 \$ par exercice financier pour l'ensemble des bénéficiaires.

La procédure est simple, le formulaire de demande disponible en ligne sur le site internet ou au bureau municipal, doit être dûment rempli et adressé à la directrice des services administratifs qui vérifiera si les conditions d'admissibilité sont remplies. Les demandes seront par la suite transmises au directeur général secrétaire-trésorier lequel dispose d'un délai de trente (30) jours pour faire ses recommandations au Conseil municipal qui, au final, décide d'accepter ou de refuser la demande, auquel cas il fixe le montant de l'aide accordée et avise le promoteur de la décision rendue.

PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES À L'INVESTISSEMENT (volet 5)

La Municipalité de Lac-Etchemin a adopté un Programme de crédit de taxe à l'investissement pour favoriser la croissance économique des entreprises sur le territoire municipal (Règlement 162-2016) tel que permis par la Loi sur les compétences municipales (RLRQ c. C-47.1 art. 92.1). Il s'adresse à toute personne qui exploite dans un but lucratif une entreprise privée, ou qui est une coopérative, et qui est propriétaire ou occupant d'un immeuble dans une unité d'évaluation répertoriée sous certaines rubriques en vertu du paragraphe 1, de l'article 263, de la Loi sur la fiscalité municipale.

Ce programme permet de compenser l'augmentation des taxes foncières visant ainsi à inciter les entreprises et commerces à s'établir sur le territoire de la municipalité ou à y agrandir ou moderniser leurs installations, et ce, en vue de stimuler l'activité économique et d'augmenter la richesse foncière municipale. Ce programme s'applique aux immeubles admissibles situés sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin.

M. Laurent Rheault, directeur général secrétaire-trésorier souligne que « le programme permet un crédit de taxes foncières de 100 % la 1^{re} année, 75 % la 2^e année et 50 % la 3^e année à des entreprises et commerces qui entreprennent des rénovations ou de nouvelles constructions. Les projets d'agrandissement, de transformation ou d'aménagement d'un bâtiment commercial ou industriel sont éligibles à un remboursement pourvu que les travaux effectués fassent augmenter l'évaluation municipale d'un minimum de 75 000 \$. Le programme est en vigueur depuis le 5 juillet 2016. Les entreprises et commerces ayant fait une demande de permis après cette date sont donc admissibles à une demande sous réserve de répondre aux critères et exigences prévus au règlement ».

Advenant que la somme appropriée à même son fonds général ou son excédant accumulé non-affecté soit insuffisante pour répondre à toutes les demandes, priorité sera accordée aux promoteurs qui auront, les premiers, rempli, signé et déposé leurs documents à la municipalité.

M. Harold Gagnon, maire ajoute que « ce programme a pour principal objectif de soutenir et d'encourager les entrepreneurs et commerçants à investir à Lac-Etchemin pour créer ou maintenir

des emplois sur le territoire. De plus, ce nouvel outil est mieux adapté aux réalités d'aujourd'hui et des plus facilitants. Nous souhaitons vivement qu'il favorise le regroupement, la consolidation et la venue d'industries, d'entreprises et de commerces à Lac-Etchemin ».

Pour faire une demande en regard de la Politique d'aide au développement économique de la municipalité de Lac-Etchemin et ses 5 programmes d'incitatifs fiscaux et financiers (volets 1, 2, 3, 4 et 5), les personnes intéressées peuvent consulter tous les documents et les formulaires à remplir sur le site Internet de la municipalité au www.lac-etchemin.ca à la rubrique « Vie économique » onglet «Aide à l'entreprise - Incitatifs fiscaux et financiers ».

- 30 -

Pour information : Laurent Rheault, M.A.P., OMA
 Directeur général/secrétaire-trésorier
 Tél. (418) 625-4521
 Courriel : munetchemin.lr@sogetel.net